

FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

23 octobre 2023

Déclaration liminaire

Suite à l'attentat de vendredi dernier, qui s'est déroulé dans l'enceinte d'un établissement scolaire d'Arras, la FSU tient à adresser ses condoléances à la famille et aux proches de Dominique Bernard lâchement assassiné sur son lieu de travail. Nous tenons également à exprimer notre soutien et toute notre solidarité aux blessés et à tous les membres de la communauté scolaire de cet établissement.

Trois ans après l'attentat qui avait coûté la vie à notre collègue Samuel Paty, c'est toute la profession qui est saisie d'effroi face à ce nouveau drame. C'est notre mission et l'École de la République qui sont visées par ces attaques. **La FSU tient à rappeler fermement son attachement indéfectible aux valeurs de l'Éducation défendues quotidiennement par chacun et chacune d'entre nous dans les établissements français de l'étranger.**

Cette F3SCT se tient dans un contexte géopolitique mondial difficile ayant des répercussions psychologiques non négligeables sur les personnels de certaines zones. Cela altère parfois de façon considérable leurs conditions de travail. Le conflit Israélo-palestinien et ses répercussions dans diverses régions du monde sont dans l'esprit de chacun et chacune. La FSU exprime sa profonde inquiétude pour les populations prises au piège dans les combats. **Il est intolérable de s'en prendre aux populations civiles.**

Nous réunissons aujourd'hui l'instance de l'Agence dont le rôle est avant tout de prévenir les risques professionnels et d'assurer la santé et la sécurité des agents. **Les alertes et les signalements émis par ses membres, doivent être traités conformément à la loi et aux protocoles validés par l'Agence, à l'instar de la fiche relative à la gestion des conflits.** En tout état de cause, leur traitement doit être impérativement à la hauteur de la gravité des situations signalées. Nous constatons, malheureusement, que ce n'est pas toujours le cas. Les victimes, loin d'être protégées, sont parfois dénigrées dans leur souffrance, intimidées, voire menacées. **En n'étant pas à la hauteur de ces situations, l'AEFE expose ses agents à des risques individuels très graves. Garante de leur protection et de leur santé, sa responsabilité en tant qu'employeur est clairement engagée.**

Localement, ce sont les CHSCT, en charge de la prévention et des souffrances au travail, qui ne sont pas systématiquement réunies comme le stipule pourtant la circulaire émanant de l'Agence. Dans notre dernière déclaration liminaire, nous alertions ainsi, (je cite) : *“À ce stade, ce n'est plus possible. Les chef-fes d'établissement doivent appliquer les textes réglementaires et l'Agence doit s'en assurer.”*

Nous espérons donc que tout sera mis en place cette année, afin que les textes de l'Agence soient enfin respectés dans tous les établissements du réseau.

Au niveau des services centraux, les résultats de l'audit RPS sont sans appel et confirment malheureusement ce que dénonce la FSU depuis des années. Le travail autour des ateliers à venir sera décisif afin de doter l'Agence d'un plan d'action ambitieux, permettant d'améliorer de façon durable les conditions de travail de nos collègues.

Mme la Directrice Générale, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'opérateur public AEFE. **Vous l'aurez compris, les problématiques autour des conditions de travail des personnels et de leur santé sont nombreuses.** Nous espérons pouvoir compter sur votre implication pour faire avancer ces questions. Vos agents le méritent.